

MINISTERE DELEGUE CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS
ET DES INFRASTRUCTURES

CABINET

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES TRAVAUX PUBLICS

DIRECTION DE LA CONSTRUCTION ET DE
LA RECONSTRUCTION DES ROUTES

&

PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

Avis de marché d'acquisition de matériel roulant pour l'Unité de Gestion du Projet (UGP) et la Cellule de la Banque de Données Routières (CBDR)

Procédure ouverte internationale

Référence accord de prêt : 2024049/PR TG 2024 32 00 du 17 juillet 2024

Date

: 12 MARS 2026.

DAO N°

: 111 /MATU/MDTPI/CAB/SG/DGTP/DCRR&PRMP

DESCRIPTION DU PROJET

1. Description du marché

Le *Gouvernement togolais* a sollicité et obtenu de la Banque Ouest Africaine de Développement des fonds, afin de financer le projet d'aménagement et de bitumage de la route Tchaasémondè – Gandè – Agbang (26,57 km) y compris la bretelle Soudou - Frontière Bénin (6,5 km) et les travaux connexes et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché d'acquisition de matériel roulant pour le compte de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) et de la Cellule de la Banque de Données Routières (CBDR). Les produits seront fournis à la Direction Générale des Travaux Publics (DGTP) à Lomé.

Le *Ministère délégué chargé des Travaux Publics et des Infrastructures* sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la fourniture de quatre (04) véhicules pick-up double cabines y compris immatriculation et assurance tous risques, regroupé en un lot unique. Les variantes ne sont pas autorisées.

2. Nombre et intitulés des lots

Les prestations se feront en lot unique.

Le délai de livraison est de quatre (04) mois.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

3. Éligibilité et règle de l'origine

La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini dans le *Guide des procédures de passation des marchés et règles d'attribution des contrats financés par la BOAD* (disponible à l'adresse <https://www.boad.org/fr/opportunites/documentation-passation-de-marches/>), concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions desdites directives.

La participation au marché est ouverte aux personnes morales (participant soit individuellement, soit dans un groupement - consortium – de soumissionnaires) :

- 3.1 la participation aux appels d'offres est ouverte à toute personne morale d'un État éligible conformément à l'accord **de prêt n° 2024049/PR TG 2024 32 00 entre la BOAD et l'Etat togolais** ;
- 3.2 la participation aux appels d'offres est ouverte aux organisations internationales (par nature quel que soit le lieu où elles siègent). Les Organisations Internationales n'ont en effet à ce titre pas de nationalité. Ce sont des entités formées par au moins deux États et reconnues comme telles par un État tiers. Leur acte fondateur les définit comme non sujettes aux lois nationales du pays de leur siège ;
- 3.3 lorsque le financement couvre une opération mise en œuvre par l'intermédiaire d'une initiative régionale, la participation aux appels d'offres est ouverte à toute personne morale qui est éligible en vertu du point 1) ainsi qu'à toute personne physique et morale d'un État participant à l'initiative concernée ;
- 3.4 lorsque le financement couvre une opération cofinancée avec un État tiers, la participation aux appels d'offres est ouverte à toute personne morale qui est éligible en vertu du point 1) ainsi qu'à toute personne morale éligible en vertu des règles dudit État tiers.

Tous les biens fournis dans le cadre du présent marché doivent être originaires de ces pays.

4. Nombre d'offres

Tout soumissionnaire peut indiquer dans son offre qu'il consentira une remise au cas où son offre serait retenue. Les soumissionnaires ne peuvent pas soumettre une offre pour une variante en plus de leur offre pour les fournitures requises dans le dossier d'appel d'offres.

5. Situations d'exclusion

Les soumissionnaires doivent fournir une déclaration signée, incluse au formulaire de soumission pour un contrat de fournitures, selon laquelle ils ne se trouvent dans aucune des situations énumérées au point 2.2.2 du *Guide des Procédures de passation des marchés et règles d'attribution des contrats financés par la BOAD*.

6. Possibilités de sous-traitance

La sous-traitance n'est pas autorisée.

7. Garantie de bonne exécution

Il sera demandé à l'attributaire de fournir une garantie de bonne exécution égale à 5% de la valeur du marché à la signature du contrat. Cette garantie doit être fournie avec le contrat contresigné dans un délai de 15 jours à compter de la réception par le soumissionnaire du contrat signé par le Ministère délégué chargé des travaux publics et des infrastructures. Si l'attributaire ne fournit pas la garantie requise dans le délai imparti, le contrat sera frappé de nullité.

8. Réunion d'information et/ou visite de site

Aucune réunion d'information n'est prévue.

9. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

10. Date prévue de commencement du marché

La date prévue de commencement du marché est le 30 septembre 2026.

11. Période de mise en œuvre des tâches

Les prestations couvrent une période de quatre (04) mois à compter de la signature du contrat.

CRITÈRES DE SELECTION ET D'ATTRIBUTION

12. Critères de sélection

Les critères de sélection suivants seront appliqués aux soumissionnaires. Dans le cas où les offres seraient soumises par un consortium, ces critères de sélection s'appliqueront au consortium dans son ensemble :

12.1 Capacité économique et financière du soumissionnaire

Les exigences en matière de qualification :

- a) avoir une trésorerie et les équivalents de trésorerie de début et de fin d'exercice globalement, excédentaires ;
- b) avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen des trois (03) dernières années (2022, 2023 et 2024) au moins égal à cent quatre-vingt millions (180 000 000) de F CFA.

Au cas où le soumissionnaire est un organisme public, les informations équivalentes devront être soumises.

NB : Ce sous-critère sera vérifié à partir de l'extrait des états financiers certifiés par l'autorité compétente, un comptable agréé ou un expert-comptable agréé des trois dernières années (2022, 2023 et 2024).

12.2 Capacité professionnelle du soumissionnaire

Les exigences en matière de qualification :

- a) Avoir une autorisation officielle pour exercer dans le domaine des prestations (joindre l'agrément ou le registre du commerce ou la carte d'opérateur économique ou toute pièce équivalente) ;
- b) Disposer ou donner la preuve de l'existence d'un réseau de distribution de pièces de rechanges.

12.3 Capacité technique du soumissionnaire

Les exigences en matière de qualification :

Le soumissionnaire doit avoir mené à bien au cours des trois (03) dernières années (2023, 2024, 2025) et de l'année en cours (2026), au moins une (01) acquisition d'un budget d'au moins égal à 120 000 000 F CFA HT, dans des domaines liés à celui du présent marché. La réalisation du marché similaire devra être prouvée par une attestation de bonne fin d'exécution ou le PV de réception provisoire ou définitive dénuée de toute réserve.

13. Critères d'attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre est la plus avantageuse économiquement prenant en compte le coût de fonctionnement sur 200 000 km ou sur une période de 5 ans. Les éléments à prendre en compte sont : la consommation, les frais d'assurances, le coût de l'entretien, le coût des pièces de rechanges et de réparations éventuelles.

SOUMETTRE UNE OFFRE

14. Comment obtenir le dossier d'appel d'offres ?

Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-après :

Ministère Délégué chargé des Travaux Publics et des Infrastructures (MDTPI)

Personne Responsable des Marchés Publics

Cellule de Gestion des Marchés Publics

Immeuble du Ministère Délégué chargé des Travaux Publics et des Infrastructures

Avenue Sarakawa

Bureau : 5^e étage, porte 509 /Tél : (+228) 22 23 13 28

Email : mtpiprmp@gmail.com

à compter du **17 MARS 2026** contre un paiement non remboursable de **cinquante mille (50 000) francs CFA**. La méthode de paiement sera *en espèce*. Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés ou adressé à leur frais par *poste*.

Les offres doivent être rédigées uniquement au moyen du formulaire type de soumission pour les marchés de fournitures inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et la présentation doivent être strictement respectées.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :

Ministère Délégué chargé des Travaux Publics et des Infrastructures (MDTPI)
Direction Générale des Travaux Publics
Direction de la Construction et de la Reconstruction des Routes
Immeuble du Ministère Délégué chargé des Travaux Publics et des Infrastructures
Avenue Sarakawa, BP : 335 Lomé - Togo,
Bureau : 5^e étage, porte 511 / Tél : (+228) 22 23 13 20
Email : koffi.adodo@infrastructure.gouv.tg ; secretariat.dgtp@infrastructure.gouv.tg ;
tchontchoko.boyindjo@infrastructure.gouv.tg ; douti.lare@infrastructure.gouv.tg ;
ugprn1.aleheride-soumbou@infrastructure.gouv.tg.

(avec mention de la référence de publication indiquée au point 1) au moins 15 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 18. L'autorité contractante répondra aux questions au moins 10 jours avant la date limite de soumission des offres. Des éclaircissements ou des changements mineurs au dossier d'appel d'offres sont publiés au plus tard huit (08) jours avant la date limite de soumission des offres dans les mêmes canaux ayant servi à la publication de l'avis de marché.

15. Date limite de soumission des offres

Les offres doivent être déposées à l'adresse ci-après :

A l'attention de :

Monsieur la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP)
Ministère Délégué chargé des Travaux Publics et des Infrastructures (MDTPI)
Avenue Sarakawa, BP : 389 Lomé – Togo
Immeuble du Ministère Délégué chargé des Travaux Publics et des Infrastructures
Bâtiment annexe, 1^{er} étage, porte n° 06
Tél : (228) 22 23 13 62

au plus tard le **21 AVR 2026** à **09 heures 00 minute GMT**. Toute offre reçue après la date et heure limites ne sera pas prise en considération.

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant **d'un million huit cent mille (1 800 000) francs CFA**.

Il est demandé aux soumissionnaires d'indiquer dans leur offre une adresse électronique fiable par laquelle l'autorité contractante peut leur communiquer toutes informations relatives au présent dossier d'appel d'offres.

16. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et, le cas échéant, d'un observateur indépendant à l'adresse :

Ministère Délégué chargé des Travaux Publics et des Infrastructures
Salle de réunion des organes de passation des marchés publics
Avenue Sarakawa, BP : 335, Lomé-Togo

le 21 AVR 2026 à 09 heures 30 minutes GMT.

17. Debriefing post évaluation et notification

Toute entreprise qui souhaite connaître les raisons pour lesquelles son offre n'a pas été retenue doit en faire la demande. L'autorité contractante communiquera dans les plus brefs délais par écrit l'explication du rejet de son offre. Si le soumissionnaire fait la demande d'assister à une réunion de **débriefing**, il devra en assumer tous les coûts.

18. Langue de la procédure

Toutes les communications écrites de cet appel d'offres doivent être faites en français.

19. Base juridique

Le Guide des Procédures de passation des marchés et règles d'attribution des contrats financés par la BOAD.

NB : L'autorité contractante se réserve le droit de ne pas donner suite au présent appel d'offres.

20. Par ailleurs, les soumissionnaires devront joindre à leurs offres et en document séparé, les pièces administratives suivantes :

- dans le cas d'un groupement, une copie de l'accord de groupement entre les sociétés ;
- un document attestant que le candidat ne se trouve dans aucune des situations suivantes : faillite, suspension de paiement, etc., et établi conformément à la législation ou à la pratique nationale du pays du candidat datant de moins de trois (3) mois ;
- une attestation d'inscription au registre du commerce conformément à la législation ou à la pratique nationale du pays du candidat.

Les entreprises togolaises devront fournir en plus des documents précités, les pièces ou documents suivants :

- la carte d'installation de la société, en cours de validité ;
- le quitus fiscal ou l'attestation de régularité fiscale en cours de validité ;
- l'attestation de l'inspection du travail et des lois sociales, datant de moins de trois (03) mois ;
- le quitus social, en cours de validité ;
- la carte d'immatriculation fiscale ou toutes pièces équivalentes en cours de validité ;
- l'attestation de paiement de la taxe parafiscale de régulation datant de moins de trois (03) mois.

NB : A l'exception du quitus fiscal, de l'attestation de régularité fiscale et de l'attestation de paiement de la taxe parafiscale de régulation qui doivent être fournies en original, les autres pièces peuvent être des copies légalisées.

Le ministre délégué chargé des travaux
publics et des infrastructures


Sani YAYA

